



Mairie de La Londe Les Maures

PLACE du 11 novembre
BP 62

83250 LA LONDE LES MAURES

Service des marchés publics

Tél : 04 94 01 95 91

Email : marches-publics@lalondelesmaures.fr

Téléchargement: <https://agysoft.marches-publics.info>

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de végétaux

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 27 novembre 2025 à 11:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Fourniture de végétaux
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 - Documents à produire.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
6.1 - Transmission électronique.....	7
6.2 - Transmission sous support papier.....	8
7 - Examen des candidatures et des offres.....	8
7.1 - Sélection des candidatures.....	8
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	9
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
8 - Renseignements complémentaires.....	15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
8.2 - Procédures de recours.....	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture de végétaux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture d'arbres, arbustes, buissons, plantes méditerranéennes annuelles, bisannuelles d'ornements et d'intérieur
02	Fourniture de compositions florales pour jardinières du centre ville et cimetière

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03450000-9	Produits de pépinière
03451000-6	Plantes
03451300-9	Arbustes

Lot(s)	Code principal	Description
01	03451000-6	Plantes
01	03451300-9	Arbustes
01	03452000-3	Arbres
02	03121210-0	Compositions florales

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 01/01/2026.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 31/12/2029.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

test

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chaque lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le

Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chaque lot	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le catalogue/barème du fournisseur avec annexe indiquant les rabais	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie de la Londe les Maures
Service de la Commande Publique
BP 62 - Place du XI novembre
83250 La Londe les Maures

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 10 octobre 2025 à 11:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 01 :

Critères	Pondération
Prix des prestations (70 pts)	70 pts
<i>A.1 - Analyse du DQE (montant des végétaux)</i>	60 pts
<i>A.2 - Prix de la livraison</i>	10 pts
Valeur technique (30 pts)	30 pts
<i>B1-Respect des pratiques environnementales (origine, méthode de culture, conditionnement, emballage ...)</i>	15 pts
<i>B2-Descriptif de la pépinière extérieure et des stocks permanent moyens en serre chaude</i>	15 pts

A/ Pour le critère valeur : PRIX DES PRESTATIONS (70 points)

1- Montant HT du DQE (sur 60 pts) **A1**

L'offre qui a le montant du DQE le plus avantageux obtiendra la note de **60 points** sur la base du montant du DQE

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

$$\mathbf{A1} = (\mathbf{P} + \mathbf{bas} / \mathbf{P offre}) \times \mathbf{Z}$$

A = _____ Le nombre de points obtenus par l'offre examinée

P + bas = _____ Le montant de l'offre régulière la moins-disante

P offre = _____ Le montant de l'offre examinée

Z = _____ Le nombre de points attribués pour le critère prix

La note « **A1** » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro point
avec un maxi de 60 points

2- Prix de la livraison (sur 10 pts) **A2**

L'offre qui a le prix de livraison le plus avantageux obtiendra la note de **10 points** sur la base du prix mentionné dans l'AE

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

$$\mathbf{A2} = (\mathbf{P} + \mathbf{bas} / \mathbf{P offre}) \times \mathbf{Z}$$

A = _____ Le nombre de points obtenus par l'offre examinée

P + bas = _____ Le montant de l'offre régulière la moins-disante

P offre = _____ Le montant de l'offre examinée

Z = _____ Le nombre de points attribués pour le critère prix

La note « **A2** » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro point
avec un maxi de 10 points

La note globale pour le critère « **A** » sera déterminée comme suit:

$$\mathbf{A} = (\mathbf{A1} + \mathbf{A2})$$

La note « **A** » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro points
avec un maxi de 70 points

B/ Pour le critère valeur technique : VALEUR TECHNIQUE (30 points)

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante

1.1-Respect des pratiques environnementales (origine, méthode de culture, conditionnement, emballage ...)(B1)

Le candidat qui a décrit ses pratiques environnementales obtiendra la note de **15 points** sur la base du mémoire technique remis dans l'offre

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

De 0 à < 3 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante
De 3 à < 6 : Réponse insuffisante
De 6 à < 9 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante
De 9 à < 12 : Offre conforme et satisfaisante
De 12 à < 15 : Offre conforme et très satisfaisante
15 = Offre entièrement satisfaisante

1.2-Descriptif de la pépinière extérieure et des stocks permanent moyens en serre chaude (B2)

Le candidat qui a décrit l'installation obtiendra la note de **15 points** sur la base du mémoire technique remis dans l'offre

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

De 0 à < 3 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante
De 3 à < 6 : Réponse insuffisante
De 6 à < 9 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante
De 9 à < 12 : Offre conforme et satisfaisante
De 12 à < 15 : Offre conforme et très satisfaisante
15 = Offre entièrement satisfaisante

La note globale pour le critère « **B** » sera déterminée comme suit:

$$\mathbf{B = (B1 + B2)}$$

La note « **B** » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro points avec un maxi de 30 points

La note générale de l'offre sera obtenue par la formule

$$\mathbf{NG \text{ (note générale)} = A + B}$$

***La note attribué ne pourra pas être inférieure à zéro point
avec un maxi de 100 points***

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour le lot 02 :

Critères	Pondération
Prix des prestations (70 pts)	70 pts
<i>A.1 - Analyse du DQE (montant des végétaux)</i>	60 pts
<i>A.2 - Prix de la livraison</i>	10 pts
Valeur technique (30 pts)	30 pts
<i>B1-Respect des pratiques environnementales (origine, méthode de culture, conditionnement, emballage ...)</i>	10 pts
<i>B2-Descriptif de la serre chaude et pépinière</i>	10 pts
<i>B3-Description des procédés mise en œuvre pour garantir une germination optimale</i>	10 pts

A/ Pour le critère valeur : PRIX DES PRESTATIONS (70 points)

1- Montant HT du DQE (sur 60 pts) **A1**

L'offre qui a le montant du DQE le plus avantageux obtiendra la note de **60 points** sur la base du montant du DQE

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

$$\mathbf{A1} = (\mathbf{P} + \mathbf{bas} / \mathbf{P offre}) \times \mathbf{Z}$$

A = _____ Le nombre de points obtenus par l'offre examinée

P + bas = _____ Le montant de l'offre régulière la moins-disante

P offre = _____ Le montant de l'offre examinée

Z = _____ Le nombre de points attribués pour le critère prix

La note « **A1** » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro point
avec un maxi de 60 points

2- Prix de la livraison (sur 10 pts) **A2**

L'offre qui a le prix de livraison le plus avantageux obtiendra la note de **10 points** sur la base du prix mentionné dans l'AE

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

$$\mathbf{A2} = (\mathbf{P} + \mathbf{bas} / \mathbf{P offre}) \times \mathbf{Z}$$

A = _____ Le nombre de points obtenus par l'offre examinée

P + bas = _____ Le montant de l'offre régulière la moins-disante

P offre = _____ Le montant de l'offre examinée

Z = _____ Le nombre de points attribués pour le critère prix

La note « **A2** » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro point
avec un maxi de 10 points

La note globale pour le critère « **A** » sera déterminée comme suit:

$$\mathbf{A} = (\mathbf{A1} + \mathbf{A2})$$

La note « **A** » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro points
avec un maxi de 70 points

B/ Pour le critère valeur technique : VALEUR TECHNIQUE (30 points)

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante

1.1-Respect des pratiques environnementales (origine, méthode de culture, conditionnement, emballage ...)(B1)

Le candidat qui a décrit ses pratiques environnementales obtiendra la note de **10 points** sur la base du mémoire technique remis dans l'offre

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

De 0 à < 2 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante
De 2 à < 4 : Réponse insuffisante
De 4 à < 6 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante
De 6 à < 8 : Offre conforme et satisfaisante
De 8 à < 10 : Offre conforme et très satisfaisante
10 = Offre entièrement satisfaisante

1.2-Descriptif de la serre chaude et pépinière (B2)

Le candidat qui a décrit l'installation obtiendra la note de **10 points** sur la base du mémoire technique remis dans l'offre

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

De 0 à < 2 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante
De 2 à < 4 : Réponse insuffisante
De 4 à < 6 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante
De 6 à < 8 : Offre conforme et satisfaisante
De 8 à < 10 : Offre conforme et très satisfaisante
10 = Offre entièrement satisfaisante

1.3-Description des procédés mise en œuvre pour garantir une germination optimale (B3)

Le candidat qui a décrit ses procédés obtiendra la note de **10 points** sur la base du mémoire technique remis dans l'offre

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

De 0 à < 2 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante
De 2 à < 4 : Réponse insuffisante
De 4 à < 6 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante
De 6 à < 8 : Offre conforme et satisfaisante
De 8 à < 10 : Offre conforme et très satisfaisante
10 = Offre entièrement satisfaisante

La note globale pour le critère « **B** » sera déterminée comme suit:

$$B = (B1 + B2 + B3)$$

La note « **B** » attribuée ne pourra pas être inférieure à zéro points avec un maxi de 30 points

La note générale de l'offre sera obtenue par la formule

$$NG \text{ (note générale)} = A + B$$

*La note attribué ne pourra pas être inférieure à zéro point
avec un maxi de 100 points*

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>